

Changement de base 2021 pour l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction

À compter du 29 mars 2024, avec la publication des premiers chiffres relatifs à janvier 2024, et conformément au règlement européen sur les statistiques d'entreprises (dit « règlement EBS ») et à son règlement d'exécution, les indices de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction sont diffusés en référence et base 100 en 2021. Cela signifie que les indices ont pour moyenne 100 sur l'année 2021 (au lieu de 2015 précédemment). Le changement de base s'accompagne également d'autres modifications, dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Mise à jour des pondérations

Le calcul des pondérations repose sur les données des comptes nationaux de production vendue des branches aux prix de base. Les pondérations ont été mises à jour sur la période 2018 à 2023 et sont calculées désormais à partir des données 2021 des comptes, contre 2015 auparavant. La crise sanitaire ayant eu des effets persistants après 2020, la structure de la production en 2021 est sensiblement différente de celle de 2015 pour certains secteurs (*Figure 1*). La mise à jour des pondérations avec les données 2021 entraîne donc des révisions significatives sur ces secteurs.

Figure 1 : Pondérations dans l'industrie (BE) en base 2015 et en base 2021

Nomenclature NAF rév. 2	Poids 2015	Poids 2021	Variation (%)
BE : INDUSTRIE	10 000	10 000	0,0 %
CZ : INDUSTRIE MANUFACTURIERE	8 371	7 969	-4,8 %
(C1) : Industries agro-alimentaires	1 809	1 746	-3,5 %
(C2) : Cokéfaction et raffinage	423	343	-18,9 %
(C3) : Biens d'équipement	944	914	-3,2 %
[CI] Produits informatiques, électroniques et optiques	286	297	3,8 %
[CJ] Équipements électriques	225	205	-8,9 %
[CK] Machines et équipements n.c.a. (4)	433	412	-4,8 %
(C4) : Matériels de transport	1 387	1 178	-15,1 %
[CL1] Automobile	648	617	-4,8 %
[CL2] Autres matériels de transport	739	560	-24,2 %
(C5) : Autres industries	3 808	3 788	-0,5 %
[CB] Textile, habillement, cuir et chaussure	188	177	-5,9 %
[CC] Bois, papier et imprimerie	402	389	-3,2 %
[CE] Chimie	768	778	1,3 %
[CF] Pharmacie	296	313	5,7 %
[CG] Caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques	613	587	-4,2 %
[CH] Métallurgie et produits métalliques	867	871	0,5 %
[CM] Autres industries manufacturières y.c. réparation et installation	673	673	0,0 %
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1629	2031	24,7 %
[BZ] Industries extractives	60	57	-5,0 %
[DZ] Électricité, gaz, vapeur et air conditionné	1204	1571	30,5 %
[EZ] Eau, assainissement, déchets et dépollution	365	403	10,4 %

Le précédent changement de base avait introduit une innovation avec la mise en place de pondérations quinquennales afin de prendre en compte la déformation des pondérations. La base 2021 utilise ainsi trois jeux de pondérations (2010, 2015 et 2021). Concrètement, sur la période 1999 à 2012, l'agrégation est réalisée en utilisant des pondérations calculées sur l'année 2010. De 2013 à 2017, elle s'appuie sur des pondérations calculées sur l'année 2015. Et à partir de 2018 les pondérations sont calculées sur l'année 2021.

La série entière est ensuite obtenue par chaînage des sous-séries (calcul d'un coefficient de raccordement sur les années 2013 et 2018).

Mise à jour des modèles CVS-CJO

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima du logiciel JDemetra+ au niveau des classes de la NAF rév. 2. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent. Chaque année, les modèles sont mis à jour. Cette année, la principale modification concerne la période d'estimation des modèles, qui commence désormais en 2012 pour toutes les classes de la NAF rév. 2, contre 2005 précédemment pour la plupart d'entre elles. Les coefficients CJO ont également été revus.

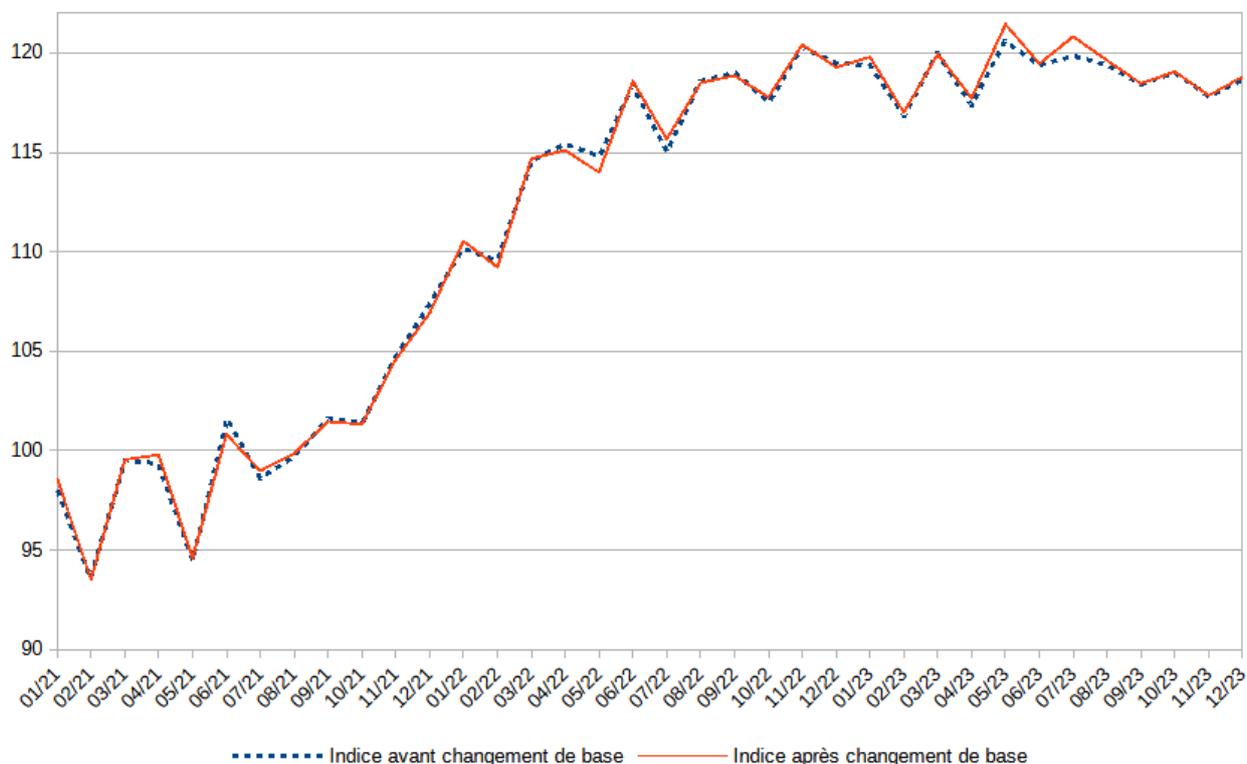
Révisions

Les principaux facteurs conduisant à des révisions sont donc les suivants :

- (i) le passage à l'année 2021 comme année pivot pour le chaînage ;
- (ii) la mise à jour des pondérations pour la période 2018 à 2023 ;
- (iii) la mise à jour des modèles CVS-CJO.

Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière (CZ), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre - 0,8 et + 1 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 2). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre - 1 et +1,2 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

Figure 2 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO dans l'industrie manufacturière (CZ)



(1) Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.

Source : Insee